AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217202803-20230328-20230301-DE en date du 04/04/2023 ; REFERENCE ACTE : 20230301

REPUBLIQUE FRANCAISE Département de la Sarthe Commune de Saint-Georges-du-Bois

Délibération n°202303/01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et

L'an deux mille vingt-trois, le 28 mars à dix-huit heures et quarante-

d'affichage: 22/03/2023

cing minutes

Nombre de conseillers

le Conseil Municipal légalement convoqué le 22 mars 2023 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Florence HUBERT, adjointe

En exercice: 19

au maire

Présents: 15 Votants: 16

<u>PRESENTS</u>: MMES et MM ANNIC Ann, ANNIC Régis, GANDON Sébastien, HUBERT Florence, HULOT Valérie, LANDRY Jacques, LEBOUC Jacky, LELASSEUX Patrick, L'HELGUEN Patrick, MEUNIER Nathalie, MORVAN Dominique, MOULIN Delphine, PRE Julien, ROBIN Murielle, VIRIEUX Jean-François

<u>ABSENTS ET EXCUSES</u>: Mme ROPARS Martine qui donne pouvoir à M. ANNIC; M. URIEN Jean-Pierre; M. LEFFRAY Stéphane

Mme MEUNIER est élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Mme HUBERT présente le compte administratif de 2022 qui fait apparaître les résultats suivants :

Résultat de la section de fonctionnement :

neodicat de la section de fonctionnement.			
DEPENSES		1 394 853.79	
RECETTES		2 400 178.90	
	EXCEDENT:	1 005 325.11	

Résultat de la section d'investissement :

DEPENSES + restes à réaliser dépenses :	1 197 642.22
RECETTES + restes à réaliser recettes :	751 615.11
DEFICIT:	446 027.11

Après que le maire se soit retiré de la salle du conseil en application de l'article 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte administratif.

Pour copie conforme,

LE MAIRE,

Franck BRETEAU

Date de publication : 03/04/2023